

SYMADREM

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Travaux de renforcement des digues du Petit Rhône 1ère priorité - dossiers réglementaires PFP : Région PACA 45.000 € - Région Occitanie 45.000 € - Département du Gard 37.500 € - ACCM 7.500 € - Communes du Gard 7.500 € - Etat 120.000 €	007727	300 000 EUR		37 500 EUR
Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et mesures associées - Travaux digue - Travaux liés aux mesures d'annulation et de réduction d'impacts hydrauliques - Travaux liés aux mesures compensatoires environnementales PFP : Etat : 22.680.000 € Région 17.010.000 €, Arles et Tarascon 2.835.000 €	005936	56 700 000 EUR	25 %	14 175 000 EUR
TOTAL		57 000 000 EUR		14 212 500 EUR

TOTAL GENERAL**57 000 000 EUR****14 212 500 EUR**

Direction de la vie locale
Service des communes

Annexe 2

Commission Permanente du 15 décembre 2017

Rapport n° 41088

Type d'aide : Plan Rhône digue Tarascon Arles

Bénéficiaire : Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer

		Montant de l'AP	Total affecté	Montant de l'affectation complémentaire
AP	2012 - 17020 B	16 175 000 €	2 000 000 €	14 175 000 €
OPERATION	1010745			
	IB 204-738-204142		2 000 000 €	14 175 000 €
Date de la dernière commission permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 21 octobre 2016 (rapport n°177)				

Direction de la vie locale
Service des communes

Annexe 3

Commission Permanente du 15 décembre 2017

Rapport n° 41088

Type d'aide : Plan Rhône

Bénéficiaire : Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer

		Montant de l'AP	Total affecté	Montant de l'affectation complémentaire
AP	2007 - 17020 A	21 182 065 €	16 443 034 €	37 500 €
OPERATION	1008269			
Détail IB	204-738-20414		4 027 761 €	
	204-738-204141		1 093 585 €	37 500 €
	204-738-204142		11 321 688 €	
Date de la dernière commission permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 12 mai 2017 (rapport n°149)				